



Procès-verbal

Assemblée générale du 31 janvier 2019 De l'association « Chorale Chante Joie »

Rappel de l'ordre du jour :

1. *Émargement de la liste des présents et vérification des mandats (procurations) par le Secrétaire de séance. L'Assemblée Générale ordinaire ne pourra se tenir et délibérer qu'à condition de représenter plus de la moitié des membres de l'association.*
2. *Le président de séance est le Président en titre de l'association (art 13 des Statuts)*
3. *Approbation du rapport moral présenté par le président (traditionnellement, vote à main levée).*
4. *Approbation du rapport d'activités présenté par le Chef de Chœur (traditionnellement, vote à main levée).*
5. *Approbation du rapport financier présenté par le trésorier et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Déc. 2018 (traditionnellement, vote à main levée).*
6. *Élection des membres du conseil d'administration (vote à bulletin secret) :*
 - *3 membres sortants : Brigitte Dransart, Christiane Huret, Evelyne Lebel*
 - *1 membre démissionnaire : Élisabeth Lacaille**Les bulletins de vote seront remis lors de l'émergence.*
7. *Questions diverses*

1 - Une feuille de présence avec émargement de chaque choriste est mise en place, suivie de la remise d'un bulletin de vote à chacun, les procurations sont vérifiées et un bulletin est fourni au mandant.

L'émergence fait ressortir 50 adhérents présents et 6 procurations données soit un total de 56 votes valides. Le nombre d'adhérents est de 69, le quorum est atteint, l'assemblée peut donc délibérer valablement.

2 – Le Président Philippe Dransart déclare ouverte l'Assemblée générale à 19 h 45. Selon les statuts, c'est le Président qui préside la séance et qui rappelle l'ordre du jour.



3– Le Président Philippe Dransart présente son rapport moral. (voir document en Annexe 1).

Il lit et fait lire par José Duvauchelle, Marie Christine Duponchel et Evelyne Lebel les portraits humoristiques de choristes, de présidents, de chefs de cœurs. (voir document en Annexe 2)

Le rapport moral est soumis au vote à main levée. Résultat du vote :

Pour : Unanimité

Absention : 0

Contre : 0

4– Le Chef de cœur Monique Lelong présente le rapport d'activité. (voir document en Annexe 3).

Le rapport d'activité est soumis au vote à main levée. Résultat du vote :

Pour : Unanimité

Absention : 0

Contre : 0

5 – Le Trésorier Richard Sellier présente le rapport financier et l'arrêt de comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2018. Le Trésorier donne le détail des comptes qui fait ressortir :

Un total de recettes 2018 est de 4938,00 €.

Un total des dépenses 2018 est de 4913,01 €.

Ce qui laisse un résultat positif 2018 de 24,99 €.

Le rapport financier est soumis au vote à main levée. Résultat du vote :

Pour : 55

Absention : 1

Contre : 0

Quitus est donc donné au Trésorier

6 – Le Président propose de participer à l'élection des membres du bureau.

- Sont sortants : : Brigitte Dransart, Christiane Huret, Evelyne Lebel
- Est démissionnaire : Elisabeth Lacaille
- Se présentent à l'élection : Thomas Courmont, Christiane Huret, Evelyne Lebel, Yves Marchand

Le vote se fait à bulletin secret. Le dépouillement et décompte est réalisé par Christiane Huret et Evelyne Lebel.

Les résultats sont les suivants :

- 56 suffrages exprimés
- Thomas Courmont : 55 voix
- Christiane Huret : 54 voix
- Evelyne Lebel : 53 voix
- Yves Marchand : 55 voix

Sont donc élus au conseil d'administration : Thomas Courmont, Christiane Huret, Evelyne Lebel, Yves Marchand



7 – Questions diverses

La parole est laissée libre à l'assemblée :

- Monique Lelong insiste sur la fiabilité de la présence au concert du 13 avril 2019. Chacun doit confirmer auprès des chefs de chœurs de sa participation ou non.
- Un choriste remercie les chefs de chœur pour les mélodies transmises par mail qui permet un travail à la maison.
- Certains choristes regrettent le nouveau positionnement des pupitres dans la salle de répétition.
- Un choriste fait remarquer que les polos devraient être gratuits et le coût pris en charge par la chorale. Le Président fait remarquer que la participation n'est que de 15 € alors que le prix de revient est de 36 €, la différence est à la charge de la chorale. De plus, chacun étant responsable et propriétaire de son polos, le choriste se doit de participer à son achat.
- Pour donner suite à une question, Monique Lelong et Brigitte Sellier vont s'organiser pour assurer des répétitions pendant les vacances de février.
- Nous devrions recevoir le programme du concert 13 avril dans l'ordre de présentation lors du spectacle avec le canevas de la mise en scène.

Plus aucune question n'étant posée et de remarque émise, le Président lève la séance de l'Assemblée Générale à 20 h 45.

A l'issue de l'assemblée, les choristes se sont réunis autour du verre de l'amitié offert par le Conseil d'Administration.

La Secrétaire

Evelyne Lebel

le Président

Philippe Dransart